

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **357^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 14 septembre 2021, à 17 heures via TEAMS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Louise Lacoste
France Lamarche
Marie-Anne Perreault
Christiane Pichette
Catherine Provost
Annie Saint-Germain
Sibylle Wolff

Messieurs Robin Blanchet
Tarik-Alexandre Chbani
Jérôme Cormier
Jean-Philippe Martin
Olivier Simard

INVITÉS PRÉSENTS :

Mesdames Marilyn Doucet
Marie-Eve Dupuis-Roussil
Isabelle Grelier
Isabelle Legault
Catherine Parent

Monsieur Simon Lavoie

ABSENCES :

Mesdames Johanne Allaire
Martine Lavoie
Tracy Audrey Perreault

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la 356^e assemblée ordinaire : corrections et approbation**
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (d) 5.1 Demande au MSSS pour le renouvellement de permis de laboratoire de clinique-école – Orthèses-prothèses
 - (d) 5.2 Sanction des études
 - 5.2.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
 - 5.2.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
 - (d) 5.3 Budget d'investissement 2021-2022
 - (d) 5.4 Budget de fonctionnement révisé 2021-2022
 - 5.5 Renouvellement de mandat de la directrice des études
 - (d) 5.6 Avis de motion – refonte de la Politique sur la sécurité de l'information
- 6. Points d'information**

- (d) 6.1 Assouplissements temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) – sessions d'été et d'automne 2021
 - (d) 6.2 Plan de travail de la Commission des études pour l'année 2021-2022
 - (d) 6.3 Carte des programmes 2021-2022
 - (d) 6.4 Composition de la Commission des études pour l'année 2021-2022
 - (d) 6.5 Reddition de comptes – délégation de pouvoirs pour la période estivale 2021
 - 6.5.1 Adhésion au regroupement d'achats pour l'acquisition des postes informatiques et moniteurs neufs (#2121-7525-60)
 - 6.5.2 Contrat pour fournir et remplacer la chaudière au gaz naturel, fournir et installer une nouvelle chaudière électrique et autres travaux connexes (AO-2021-007)
 - 6.5.3 Appel d'offres public pour le projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes
 - 6.5.4 Appels d'offres publics pour les services professionnels des architectes pour le projet d'étude de faisabilité, travaux de réaménagement divers, remplacement des modulaires au CSI (AO-2122-002) / pour les services professionnels des ingénieurs en mécanique et électricité pour le projet de modulaires au CSI et travaux divers (AO-2122-003)
 - 6.6 Projet de futur centre sportif
 - (d) 6.7 Planification stratégique | Horizon 2026 – suivi des démarches
 - 6.8 Compte-rendu des rencontres des sous-comités du C.A.
- 7. Correspondance et communications écrites**
- 8. Varia**
- 9. Huis clos**
- 9.1 Élection des membres du Comité exécutif
 - 9.2 Élection à la présidence et vice-présidence du Conseil d'administration
 - 9.2.1 Élection à la présidence du Conseil d'administration
 - 9.2.2 Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration

CA21/22-357.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, Mme Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

La présidente souhaite la bienvenue à Mme Sibylle Wolff, nouvelle administratrice élue par acclamation pour remplacer Mme Lyne Larouche à titre de membre issue des parents d'étudiants du Collège. Elle souligne également les départs de mesdames Mélanie Laflamme, Suzie Ranger et des étudiantes Rebecca Joyal et Brianna Teupe. Ces membres seront remplacés incessamment.

Elle souligne également le départ de la directrice des services financiers et des ressources matérielles, Mme Isabelle Legault, qui a œuvré au Collège durant 13 ans. Deux postes seront à pourvoir suivant son départ : direction des services financiers et direction des ressources matérielles.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 5.6 – Avis de motion – refonte de la Politique sur la sécurité de l'information
- 9 – Huis clos
 - 9.1 Élection des membres du Comité exécutif
 - 9.2 Élection à la présidence et vice-présidence du Conseil d'administration
 - 9.2.1 Élection à la présidence du Conseil d'administration
 - 9.2.2 Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 357^e assemblée.

CA21/22-357.2
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DE
LA 356^e ASSEMBLÉE
ORDINAIRE :
CORRECTION ET
APPROBATION

2. Adoption du procès-verbal de la 356^e assemblée ordinaire : correction et approbation

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 356^e assemblée ordinaire.

CA21/22-357.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE CE
PROCÈS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général effectue un suivi de certaines décisions prises lors de la dernière assemblée :

- Points ayant été reportés à l'automne 2021 :
 - Adoption du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : le comité de travail s'est rencontré le 8 septembre et la majeure partie du travail a été effectuée. Une autre rencontre est prévue prochainement pour finaliser le projet
 - Développement des affaires – service de la formation continue : ce point sera présenté lors de la prochaine assemblée
 - Règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres : les modifications au règlement pourront être adoptées lors de la prochaine assemblée
-

CA21/22-357.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du directeur général

Le directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Rentrée d'automne 2021 : 8430 étudiants
 - Nouvelles mesures sanitaires
 - Campagnes de vaccination au Collège
 - Fête de la rentrée du personnel le 19 août 2021
 - Soirée des parents le 24 août 2021
 - Nouveau pavillon : une somme de 2 000 000 \$ octroyée pour le dossier d'opportunité
 - Modulaire au CSI : les professionnels sont choisis (architectes et ingénieurs), la livraison est prévue pour l'automne 2022
 - Dossier du centre sportif : la 1^{re} phase est terminée, les appuis nécessaires ont été trouvés
 - Redressement des toitures : projet annulé en raison des prix soumis qui dépassent largement le budget prévu
 - Conventions collectives : ententes de principe en cours de rédaction
 - Planification stratégique adoption prévue le 26 octobre 2021
 - Allocations budgétaires : rendues publiques aujourd'hui
-

CA21/22-357.5/
POINTS DE
DÉCISION

5. Points de décision

(d) 5.1 Demande au MSSS pour le renouvellement de permis de laboratoire de clinique-école – Orthèses-prothèses

Lors de l'ouverture de la clinique-école en 1997, le Collège a demandé un « *Permis de laboratoire public* » auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette demande lui a été refusée parce qu'il ne pouvait pas « *reconnaitre le Collège comme un établissement public ni comme un laboratoire privé.* » selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Le MSSS a recommandé au Collège de « *travailler de façon complémentaire avec les organismes autant privés que publics qui acceptent de recevoir nos stagiaires, nous vous recommandons d'établir plutôt des ententes de services avec ces derniers.* »

À la suite de cette recommandation, le Collège a signé une entente avec le Centre de réadaptation Le Bouclier en octobre 1998. En février 2007, une entente similaire, qui est toujours en vigueur aujourd'hui, a été signée avec l'Hôpital juif de réadaptation de Laval.

Le 3 juin 2015, la Direction de l'inspection et des enquêtes du MSSS est venue visiter les installations du Collège et, par le fait même, vérifier si nous avons un permis de laboratoire pour la fabrication. Le Collège a expliqué la particularité de notre clinique-école et remis la lettre du MSSS datée du 18 août 1997, l'entente avec le Centre de réadaptation Le Bouclier ainsi que celle de l'Hôpital juif de réadaptation de Laval.

Le 22 mars 2016, le MSSS nous a avisés, lors d'un entretien téléphonique, que nous étions dans l'obligation d'avoir un permis d'exploitation de laboratoire tel que le stipule la *Loi sur les laboratoires médicaux et sur la conservation des organes et des tissus (articles 1, 2, 31, 34 à 39)*, car nous agissons au même titre qu'un laboratoire privé dans le cadre de nos activités.

Le Collège s'est conformé à cette exigence dès la session d'automne 2016. Le permis est valide jusqu'au 31 décembre de chaque année et doit être renouvelé pour l'année 2022.

CONSIDÉRANT que le Collège possède une clinique-école d'orthèses et de prothèses orthopédiques afin d'offrir à ses étudiants un milieu d'interventions multidisciplinaires leur permettant de participer, dès la première session, au fonctionnement d'une véritable clinique;

CONSIDÉRANT que la clinique-école exerce ses activités depuis 1997 selon les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT l'avis du ministère de la Santé et des Services sociaux reçu le 22 mars 2016 qui oblige le Collège à obtenir un permis d'exploitation de laboratoire;

CONSIDÉRANT que le Collège s'est depuis conformé à la *Loi sur les laboratoires médicaux et sur la conservation des organes et des tissus* et a obtenu, le 9 septembre 2016, le permis requis;

CONSIDÉRANT que le permis délivré par le ministère de la Santé et des Services sociaux n'est valide que jusqu'au 31 décembre de chaque année et qu'il doit être renouvelé annuellement;

CONSIDÉRANT que Michel Bergeron, professeur diplômé en Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques et membre de l'Ordre des Orthésistes et des Prothésistes du Québec, agira à titre de directeur de laboratoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur de laboratoire à entreprendre en son nom les démarches nécessaires pour le renouvellement du permis d'exploitation de laboratoire dans les domaines d'opération mentionnés dans la demande ci-jointe pour l'année se terminant le 31 décembre 2022, et ce, jusqu'à révocation de cette autorisation.

(d) 5.2 Sanction des études

La directrice des études soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suivant leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

5.2.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA21/22.357.5.2.1.

5.2.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

La directrice des études présente pour information la liste des étudiants ayant terminé des AEC et pour lesquels une attestation d'études collégiales est décernée par le Collège.

La directrice de la formation continue et des services aux entreprises, Mme Catherine Parent, partage certains éléments moins connus concernant les AEC, dont les taux de diplomation et de rétention qui ont connu une hausse importante par rapport à l'an dernier. L'équipe s'est mise à l'œuvre en temps de pandémie dans un contexte difficile, mais l'on constate que les formations ont suscité un grand intérêt. La souplesse du mode d'enseignement hybride (en classe et à distance) a permis la conciliation famille-travail-études.

(d) **5.3 Budget d'investissement 2021-2022**

Le budget d'investissement pour l'année 2021-2022, en lien avec les allocations déposées par le MES est présenté pour approbation par la directrice des services financiers et des ressources matérielles.

CONSIDÉRANT le dépôt des allocations budgétaires 2021-2022 par le MES;

CONSIDÉRANT que les collèges doivent adopter leur budget d'investissement en vertu de l'article 26.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

CONSIDÉRANT les obligations requises par le *Règlement relatif à la gestion financière* (numéro 3);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et de la Directrice des services financiers et des ressources matérielles;

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Marie-Anne Perreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le budget d'investissement 2021-2022 tel que déposé.

(d) **5.4 Budget de fonctionnement révisé 2021-2022**

Au 30 juin dernier, le Conseil d'administration a adopté un budget provisoire considérant l'incertitude financière en lien avec la pandémie. Au 14 septembre 2021, le MES n'a fait aucune modification aux allocations initiales déposées au mois de mai dernier. Le budget de fonctionnement peut donc être adopté tel que déposé. Le fichier déposé en date du mois de septembre est un budget consolidé (incluant le budget des investissements).

CONSIDÉRANT le dépôt des allocations budgétaires 2021-2022 par le MES;

CONSIDÉRANT les obligations requises par le *Règlement relatif à la gestion financière* (numéro 3);

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation exceptionnelle liée à la pandémie, le Collège a adopté un budget provisoire au 30 juin dernier;

CONSIDÉRANT qu'entre le dépôt des allocations budgétaires en mai dernier et le début de la session automne 2021, le MES n'a pas fait de modification budgétaire;

CONSIDÉRANT le dépôt des documents pour analyse par le comité d'audit;

CONSIDÉRANT que le budget révisé est en équilibre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et de la Directrice des services financiers et des ressources matérielles;

Il est proposé par : Mme Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Marie-Anne Perreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le du budget de fonctionnement révisé 2021-2022 tel que déposé.

5.5 Renouvellement de mandat de la directrice des études

La présidente du Conseil informe les membres qu'elle a reçu, conformément au *Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres du Collège Montmorency* (numéro 20), une correspondance transmise par la directrice des études l'avisant de sa décision de solliciter un renouvellement de son mandat pour une période additionnelle de cinq (5) ans. Son mandat actuel se termine le 31 mai 2022.

Le directeur général rappelle aux membres que dans les circonstances, conformément aux dispositions du règlement, le Conseil doit former un comité de renouvellement dont la présidence est confiée au directeur général. Ce comité est composé, outre la présidence, de deux personnes choisies parmi les membres externes du Conseil.

Il recommande la candidature de Mme Louise Lacoste et de M. Robin Blanchet, en raison de leur expérience respective. Il propose également que Mme Marie-Eve Beaugregard occupe le poste de secrétaire du comité. Les candidats confirment qu'ils acceptent le mandat.

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : Mme Catherine Provost

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au comité de renouvellement de mandat de la directrice des études :

- M. Olivier Simard, président du comité
- Mme Louise Lacoste
- M. Robin Blanchet

DE NOMMER Mme Marie-Eve Beaugregard pour agir à titre de secrétaire du comité.

Le Conseil d'administration devra aviser par écrit la directrice des études de sa décision de renouveler ou de ne pas renouveler au moins six (6) mois avant la date d'expiration du mandat, soit au plus tard le 30 novembre 2021. Les membres sont avisés qu'il y aura une assemblée extraordinaire le mardi 30 novembre 2021 afin de statuer sur ce point.

(d) 5.6 Avis de motion – refonte de la Politique sur la sécurité de l'information

Suivant un audit du VGQ en 2019, il a été identifié que bien qu'une politique de sécurité existe au Collège, cette dernière n'a pas été révisée depuis 2002. De plus, elle n'est pas communiquée à l'ensemble des utilisateurs. Il est recommandé que la direction du Collège s'assure qu'une politique de sécurité de l'information soit approuvée par la direction, puis publiée et diffusée à tous les utilisateurs et tiers concernés et qu'elle soit tenue à jour de façon régulière.

La situation actuelle augmente le risque que les priorités de l'organisation concernant la sécurité de l'information ne soient pas clairement définies ou ne soient pas en lien avec les objectifs de l'organisation.

La direction des technologies de l'information a procédé à la refonte de la politique actuelle et des discussions sont en cours pour s'assurer de compléter le processus de consultation.

Comme requis par l'article 11 du *Règlement de régie interne* (numéro 1), la secrétaire générale donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil d'administration, la présidente du Conseil d'administration proposera d'adopter la refonte de la Politique institutionnelle sur la sécurité en matière de technologies de l'information et des communications.

6. Points d'information

(d) 6.1 Assouplissements temporaires à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) – sessions d'été et d'automne 2021

Des assouplissements temporaires ont été adoptés par le Conseil d'administration le 15 juin 2021. Toutefois, au moment de l'adoption, la date limite pour déposer une demande d'incomplet « IN » sans pièces justificatives était inconnue (*référence : article 5.8.1 de la PIEA*).

Elle a été précisée dans une correspondance du Ministère datée du 5 juillet 2021 :

« Les demandes d'incomplet doivent être reçues avant le 1^{er} décembre 2021 pour être accordées sans pièces justificatives. À compter du 1^{er} décembre, les demandes seront traitées par les collèges selon les modalités habituelles. »

Le document de référence a été mis à jour.

(d) 6.2 Plan de travail de la Commission des études pour l'année 2020-2021

Le plan de travail de la Commission des études est présenté pour information. Il fait état des principaux dossiers qui seront traités au cours de l'année et qui concernent, notamment :

- les programmes d'études;
- le calendrier scolaire;
- les règlements régissant l'admission;
- les politiques institutionnelles;
- les projets reliés à la pédagogie.

(d) 6.3 Carte des programmes 2021-2022

La carte des programmes 2021-2022 du Collège Montmorency est présentée pour information.

(d) 6.4 Composition de la Commission des études pour l'année 2021-2022

La composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2021-2022 est présentée pour information.

Une assemblée générale du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Montmorency (SEECM) a eu lieu le 31 août 2021 pour élire les 2 membres manquants à la Commission des études. L'art. 4.2.1 du *Règlement sur la Commission des études* (no 7) prévoit : « *Lorsqu'une vacance survient à la Commission des études, par suite d'une perte de qualité ou d'une absence prolongée, la personne est remplacée, selon la procédure de désignation prévue à l'arrangement local. La liste des membres pourra être soumise au Comité exécutif entre les séances du Conseil d'administration.* ». Il y avait une Commission des études le 8 septembre et dans le but de s'assurer d'avoir des membres en règle à cette date, la liste a été soumise au Comité exécutif du 1^{er} septembre 2021.

(d) 6.5 Reddition de comptes – délégation de pouvoirs pour la période estivale 2021

- 6.5.1 Adhésion au regroupement d'achats pour l'acquisition des postes informatiques et moniteurs neufs (#2121-7525-60)

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) souhaite lancer un appel d'offres public pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs #2021-7525-60. Il doit obtenir, de chacun des collèges voulant se joindre à cette négociation, un mandat de participation avant de lancer l'appel d'offres et cela conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Le mandat oblige le

Collège à acquérir du ou des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon le budget mandaté.

Le CAG a l'intention d'accorder un contrat à commandes en matière de technologies de l'information conclu avec un ou plusieurs fournisseurs. Le CAG accordera un contrat au plus bas soumissionnaire, ainsi qu'à tous ceux dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10% le prix le plus bas.

Une autorisation est requise pour les contrats à commandes attribués à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10% le prix le plus bas (chapitre C-65-1, r.2, a. 18). Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat et l'engagement financier estimé pour ce mandat d'une durée maximale de vingt-quatre (24) mois devrait avoisiner les 1 860 000 \$, excluant les taxes. Ce mandat est valide pour une période initiale de douze (12) mois à compter du 1^{er} septembre 2021. Il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles de six (6) mois, et ce, après évaluation. La validité maximale de ce mandat est de vingt-quatre (24) mois.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles souhaite informer le Comité exécutif que le directeur général a autorisé le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) à agir au nom du Collège Montmorency dans un appel d'offres public, à identifier le Collège comme participant au contrat qui sera conclu, le cas échéant avec un ou plusieurs fournisseurs et qu'il a signé le mandat d'achat pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs à partir du 1^{er} septembre 2021 pour une période initiale de douze (12) mois avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles de six (6) mois et ce, après évaluation du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), la validité maximale de ce mandat est de 24 mois.

6.5.2 Contrat pour fournir et remplacer la chaudière au gaz naturel, fournir et installer une nouvelle chaudière électrique et autres travaux connexes (AO-2021-007)

Concernant le projet de remplacement d'une chaudière au gaz naturel, installation d'une nouvelle chaudière électrique et autres travaux connexes, un appel d'offres public a été réalisé du 20 mai au 22 juin 2021. L'ouverture des soumissions a permis de sélectionner l'entrepreneur général qui va effectuer les travaux, conformément aux plans et devis. Un total de trois (3) soumissionnaires a déposé une soumission et le classement des trois premiers est le suivant :

Nom de l'entrepreneur	Montant de la soumission (taxes en sus)
1. Le Groupe Centco inc.	713 000.00 \$
2. Plomberie Charbonneau inc.	739 000.00 \$
3. Tuyauterie Expert	754 480.00 \$

La directrice des services financiers et des ressources matérielles souhaite informer le Comité exécutif que le directeur général a approuvé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme à Le Groupe Centco inc., en vertu de la délégation de pouvoirs pendant la période estivale 2021 (CA20/21.356.5.9).

6.5.3 Appel d'offres public pour le projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes

L'appel d'offres pour ce projet a été annulé, tel que le permet les documents d'appel d'offres, en raison de l'écart considérable entre les prix soumis et l'évaluation initiale du coût des travaux. Le projet est revu et réévalué. Il sera déposé le 30 septembre prochain avec un nouvel échéancier et un nouveau budget.

6.5.4 Appels d'offres publics pour les services professionnels des architectes pour le projet d'étude de faisabilité, travaux de réaménagement divers, remplacement des modulaires au CSI (AO-2122-002) / pour les services professionnels des ingénieurs en mécanique et électricité pour le projet de modulaires au CSI et travaux divers (AO-2122-003)

Un appel d'offres public a été réalisé du 30 juin au 16 août 2021, en lien avec les services professionnels en architecture pour le projet d'étude de faisabilité, de travaux de réaménagement divers au Collège et remplacement des modulaires au complexe de sécurité incendie. L'ouverture des soumissions a permis de sélectionner la firme qui doit établir les plans et devis, et assurer la surveillance des travaux.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles souhaite informer le Conseil d'administration qu'en vertu de sa délégation de pouvoirs durant la période estivale, le directeur général

a approuvé l'octroi du contrat à la firme d'architectes Rucolo + Faubert architectes inc., le soumissionnaire confirme ayant obtenu la note la plus élevée attribuée par le comité de sélection.

Un second appel d'offres public a été réalisé du 30 juin au 16 août 2021, en lien avec les services professionnels en ingénierie mécanique/électrique pour le projet : Fournir et installer des modulaires pour le complexe de sécurité incendie et travaux divers pour le collège Montmorency. L'ouverture des soumissions a permis de sélectionner la firme qui doit établir les plans et devis, et assurer la surveillance des travaux.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles souhaite informer le Conseil d'administration qu'en vertu de sa délégation de pouvoirs durant la période estivale, le directeur général a approuvé l'octroi du contrat à la firme d'ingénieurs en génie mécanique/électrique Les services EXP inc., le soumissionnaire confirme ayant obtenu la note la plus élevée attribuée par le comité de sélection.

Les comités de sélection pour ces deux (2) appels d'offres publics se sont déroulés le 1^{er} septembre dernier. Les échéanciers étant assez serrés dans ces dossiers (CSI et nouveau pavillon), il a été recommandé d'utiliser la délégation de pouvoirs pour la période estivale afin d'octroyer les contrats avant l'assemblée du Conseil d'administration.

6.6 Projet de futur centre sportif

Le directeur général présente le projet de futur centre sportif.

6.7 Planification stratégique | Horizon 2026 – suivi des démarches

La directrice adjointe des communications, Mme Marilyn Doucet, présente l'état d'avancement des travaux et l'échéancier actualisé. L'été a été une période consacrée à la rédaction; le fruit de celle-ci a été transmis aux instances (syndicats, ACCM, AGEM, CE et CA) la semaine dernière, comme prévu. La version révisée du plan stratégique comprend le contexte, les tendances, l'historique, les enjeux, le cadre stratégique, les orientations, les objectifs, la présentation de la démarche ainsi que les mécanismes de suivi et de révision, mais elle n'inclut pas les cibles et les indicateurs. Étant donné l'importance liée à cette étape, plus de temps sera consacré à l'élaboration de ceux-ci. Les équipes des directions et services sont à rassembler les données en vue de déterminer des cibles, à la fois réalistes et ambitieuses. Cet ajustement laissera le temps requis pour consulter les équipes. Ainsi, l'adoption du plan stratégique par le conseil d'administration se fera le 26 octobre.

6.8 Compte-rendu des rencontres des sous-comités du C.A.

Mme Louise Lacoste, présidente du comité de gouvernance et d'éthique présente un bref compte-rendu de la rencontre du comité de travail sur la refonte du Code d'éthique et de déontologie.

CA21/22-357.7/
CORRESPONDANCE
ET
COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2021-06-14 : Correspondance de la ministre de l'Éducation supérieure approuvant les programmes d'études préuniversitaires Sciences humaines (300.A1, 2021) et Sciences humaines – Inuits (300.D1, 2021) qui remplaceront, à compter de l'année 2023-2024, les programmes actuels et confirmant le budget accordé en lien avec ces nouveaux programmes d'études.
- (d) 7.2 2021-06-17 : Correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur confirmant que le devis scolaire cible retenu pour le Collège Montmorency pour 2029-2030 est de 9285 étudiants et que le devis scolaire pour 2021-2022 est fixé à 7820 étudiants.
- (d) 7.3 2021-06-18 : Correspondance de la sous-ministre adjointe à la performance, au financement et au soutien à la gestion confirmant le seuil autorisé de la marge de crédit du fonds de fonctionnement pour l'année scolaire 2021-2022.
- (d) 7.4 2021-06-21 : Correspondance du Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada confirmant l'octroi d'un financement pour le projet « Mixité et stéréotypes en éducation à l'enfance ».
- (d) 7.5 2021-08-06 : Correspondance du sous-ministre de l'Enseignement supérieur confirmant que la rentrée scolaire d'automne 2021 pourra avoir lieu en présence sur les campus et précisant les consignes et directives particulières à respecter.

- (d) 7.6 2021-08-10 : Correspondance de la ministre de l'Éducation supérieure confirmant l'aide financière octroyée au Collège afin de réaliser le dossier d'opportunité pour le projet d'ajout d'espace.
- (d) 7.7 2021-08-10 : Correspondance de la ministre de l'Enseignement supérieur concernant les règles budgétaires d'investissement pour 2021-2022.
- (d) 7.8 2021-08-27 : Correspondance du sous-ministre adjoint au développement et soutien des réseaux offrant des informations additionnelles en lien avec la rentrée de l'automne 2021.
- (d) 7.9 2021-09-07 : Correspondance du bureau de la sous-ministre adjointe à la performance, au financement, aux interventions régionales et au soutien de la gestion confirmant la bonification de la mesure du montant forfaitaire de 100 \$ par étudiant et par session pour les périodes d'automne 2020 et d'hiver 2021.

CA21/22-357.8/
VARIA

8. Varia

Sans objet.

CA21/22-357.9
HUIC CLOS

9. Huis Clos

La présidente du Conseil demande le huis clos pour traiter de ce point. Les invités quittent la rencontre.

9.1 Élection des membres du Comité exécutif

Le Comité exécutif se compose du directeur général qui préside le comité et de quatre membres élus une fois par année par le Conseil parmi les membres externes.

Les membres actuels sont messieurs Olivier Simard et Robin Blanchet et mesdames Christiane Pichette et Marie-Anne Perreault. Ils ont manifesté leur désir de poursuivre leur implication au Comité exécutif. Un siège est devenu vacant suivant la fin de mandat de Mme Lyne Larouche, il faut donc la remplacer.

Un administrateur propose la mise en nomination de M. Tarik-Alexandre Chbani. Celui-ci accepte sa mise en nomination.

Aucune autre mise candidature n'étant proposée, mesdames Christiane Pichette et Marie-Anne Perreault et messieurs Robin Blanchet et Tarik-Alexandre Chbani sont nommés membres du Comité exécutif pour l'année 2021-2022.

9.2 Élection à la présidence et vice-présidence du Conseil d'administration

9.2.1 Élection à la présidence du Conseil d'administration

La secrétaire générale informe les administrateurs que madame Christiane Pichette a manifesté son intérêt à poursuivre son mandat à la présidence du Conseil d'administration.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Mme Christiane Pichette est nommée à la présidence du Conseil d'administration pour l'année 2021-2022.

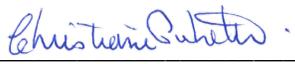
9.2.2 Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration

Le mandat de madame Lyne Larouche étant terminé, ce poste devient vacant.

Un administrateur propose la candidature de Tarik-Alexandre Chbani qui accepte sa mise en nomination.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Tarik-Alexandre Chbani est nommé à la vice-présidence du Conseil d'administration pour l'année 2021-2022.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette
Présidente



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire
